



[Retour à la page précédente](#) - Cet article a été consulté 5400 fois

Tous les articles du journal du 04/04/2009

La province contraint Vale Inco à l'arrêt

La Maison bleue vient de suspendre la production d'acide de l'usine de Vale Inco. Selon elle, l'importante fuite d'acide sulfurique, qui a causé la mort d'au moins 1 800 poissons, aurait pu être évitée si le dispositif de sécurité avait été opérationnel. Retrouvez plus de photos sur notre site Internet.

Ils n'étaient pas franchement conviés mais ils se sont invités quand même. Hier après-midi, une petite délégation de la DENV (1) et de la DIMENC (2) s'est rendue à l'usine de Vale Inco, aux côtés de Philippe Gomès. Le patron de la Maison bleue est venu chercher, sur place, les réponses aux questions que tout le monde se pose au sujet de la fuite accidentelle d'acide sulfurique survenue mercredi midi, à l'unité d'acide.

Première des interrogations : comment l'industriel a-t-il pu réaliser des essais alors que le dispositif de sécurité n'était pas encore opérationnel ? « *Nos évaluations ne nous laissent pas envisager qu'un tel incident puisse se produire* », a indiqué Sylvain David, le responsable du département de lixiviation. « *Vous estimez que cette réponse est satisfaisante ?* », a répliqué Philippe Gomès, en demandant à la direction d'être plus précise sur les causes de cette défaillance.

Deuxième point d'interrogation : pourquoi la province Sud, chargée de l'environnement et des installations classées, n'a-t-elle été prévenue que vingt-quatre heures après l'accident et par un coutumier de Yaté, qui plus est ? A cette question, Jean-François David, le directeur général délégué de Vale Inco Nouvelle-Calédonie, a souhaité répondre lui-même, estimant qu'« *il y a(vait) eu tentative de contact dans les quatre heures qui ont suivi l'accident* » et qu'« *une réflexion commune sur le mode de communication d(avait) être engagée* ». Dans les faits, cette tentative se résume à un message laissé sur un téléphone portable. Ni fax, ni mail n'ont été envoyés à la Direction de l'environnement.

Ce sont donc 14 000 à 18 000 litres d'acide, concentré à 98 %, qui se seraient échappés de l'unité

Sur les quantités d'acide sulfurique qui ont fui mercredi midi, la direction reste vague. « *Les chiffres sont toujours en revue* », a déclaré Sylvain David. Ce qui est sûr, c'est que les 1 000 à 5 000 litres annoncés jeudi par la communication de Vale Inco sont bien en dessous de la réalité. Il ne s'agissait en fait que d'une estimation de la quantité d'acide déversé dans le creek de la baie Nord. Ces chiffres ne prenaient pas en compte les 13 000 litres d'acide recueillis par la cuvette de rétention située juste en dessous de la fuite. Au total, et si l'on s'en tient seulement aux chiffres de l'industriel, ce sont donc 14 000 à 18 000 litres d'acide, concentré à 98 %, qui se seraient échappés de l'unité ce jour-là.

« *Grave dysfonctionnement* » pour la province Sud, « *concours de circonstances* » pour l'industriel... Une chose est sûre, c'est que Vale Inco va devoir rendre des comptes sur ce qui s'est réellement passé au cœur même de son usine. La Maison bleue a prononcé un arrêté suspendant la production d'acide. Celui-ci ne sera abrogé que lorsque Vale Inco aura répondu à une série de mesures. A savoir la remise de ses installations en conformité dans un délai de quatre jours, l'évaluation des causes de l'accident tant en termes techniques qu'opérationnels et le bilan des conséquences immédiates et à long terme sur le milieu environnemental.

(1) Direction de l'environnement de la province Sud.

(2) Direction de l'industrie, des mines et des énergies de Nouvelle-Calédonie.



Photos Coralie Cochin.



Face à Jean-François David (au centre) se trouve le « bassin de premier flot » qui aurait dû recueillir la fuite. Il était malheureusement en travaux, malgré la phase de test.



Les réactions

L'association WWF a qualifié de « catastrophe écologique » l'accident survenu à l'usine de Vale Inco et a « demand(é) le retrait de l'autorisation d'exploiter délivré par la province Sud. » De son côté, CoDefSud souhaite que « toute la lumière soit faite sur les conditions de l'accident » et demande « une expertise indépendante sur l'impact du milieu ». Rheebeu Nuu, enfin, a demandé aux pouvoirs publics compétents de « réunir, dans les plus brefs délais, une cellule de crise sur le site de Vale Inco avec la présence de la sécurité civile, pour établir le rapport et les conséquences de cet accident et examiner l'ensemble du dispositif du plan de protection ».

La faune dévastée

Ce qui avait été décrit, jeudi midi, comme un « incident mineur », par la direction de Vale Inco, a en réalité dévasté la faune du creek de la baie Nord, où plus aucun animal vivant n'a été observé depuis l'accident. Au total, 1 850 poissons morts, dont 150 anguilles, ont été repêchés dans le cours d'eau, ainsi que 600 crevettes. La zone maritime, située à 2 km de l'endroit où l'acide s'est déversé, a également été touchée puisque des picots morts ont été découverts. Or, il s'agit ni plus ni moins de la zone tampon protégeant l'un des six sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Le cabinet Erbio a été sollicité par la province pour analyser tous les poissons stockés actuellement en glacières, mais aussi ceux qui réapparaîtront dans le creek. Aux sanctions administratives pourraient donc s'ajouter des sanctions pénales suite à la disparition d'espèces protégées.

Que s'est-il passé mercredi ?

Si l'enquête devrait permettre d'en savoir plus sur les circonstances de l'accident, les agents de la DIMENC et de la DENV, qui étaient sur site jeudi, ont tout de même apporté de nouveaux éléments. C'est bien un joint défectueux qui serait à l'origine de cette fuite survenue à l'unité d'acide. La pression du jet était tellement forte (4 bars) qu'une partie a été projetée en dehors de la cuvette de rétention et a ruisselé à l'extérieur. Le « bassin de premier flot », censé recueillir les eaux de ruissellement, aurait pu récupérer cette fuite. Sauf qu'il était en travaux à ce moment précis et que les vannes étaient fermées. Le personnel qui se trouvait à l'intérieur a donc été évacué d'urgence du bassin avant de pouvoir le mettre en service. Vale Inco estime à douze minutes le délai entre le début de la fuite et l'ouverture de ces vannes.



Photos DR.





- ❖ La fourmi électrique...
- ❖ Une sécurité nickel ...
- ❖ Quinze ans de prison...
- ❖ Dialogue rompu à la ...
- ❖ Usagers et grévistes...
- ❖ Conseil de la derniè...
- ❖ L'itinéraire du bagn...
- ❖ L'aquaculture au fut...